



## AVIS

Avis est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Tite, de ce qui suit :

1. Lors de la séance extraordinaire tenue le 19 avril 2021, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont adopté à l'unanimité les règlements suivants:
  - Règlement numéro **492-2021** modifiant le règlement de construction numéro 343-2014;
  - Règlement numéro **494-2021** modifiant le règlement numéro 345-2014 relatif à l'émission des permis et certificats;
2. Lesdits règlements sont entrés en vigueur le 30 avril 2021, suite à la délivrance du certificat de conformité à cet effet par la MRC de Mékinac.
3. Les règlements sont déposés à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait, donné et signé à Saint-Tite  
Ce 30 avril 2021

Me Julie Marchand,  
Greffière